



#COVID19 - Mesures temporaires

## RÉOUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU SAULNOIS



### Quelles déchetteries ?

- ▶ Albestroff (route du stade)
- ▶ Château-Salins (route de Hampont)
- ▶ Delme (ZAC des pointes Saint-Georges)
- ▶ Dieuze (route de Loudrefing)

### Quand ?

À partir de la semaine du 11 mai 2020 sur rdv uniquement depuis le site [www.rdv.cc-saulnois.fr](http://www.rdv.cc-saulnois.fr)

### Pour quels déchets ?

Les déchets traités habituellement en déchetterie sont acceptés **sauf les vêtements et le mobilier**

### Pour quels usagers ?

Les particuliers et les professionnels à une fréquence d'une fois par semaine

### Comment procéder ?

- 1 - **Prenez rendez-vous impérativement** sur le site web : [www.rdv.cc-saulnois.fr](http://www.rdv.cc-saulnois.fr) (dès la semaine du 4 mai 2020)
- 2 - Indiquez votre **numéro de Pass Déchets** (carte d'accès en déchetterie), votre **adresse mail**, votre numéro de **téléphone**, l'**immatriculation du véhicule** apportant les déchets, et indiquer si vous disposez d'**une remorque**. Vous pouvez également donner des informations sur le type et le volume de déchets à déposer.
- 3 - Après s'être inscrit et avoir choisi son **créneau**, vous recevez un **mail de confirmation** avec lequel vous pouvez vous rendre à la déchetterie choisie.

Pas d'**Internet** ? Appelez le numéro suivant pour réserver votre créneau : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (sauf jours fériés)

**☎ 03 87 01 97 98**

#### \* Horaires des 4 déchetteries

##### ▶ Château-Salins & Dieuze :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

##### ▶ Albestroff & Delme :

Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

### Quelles sont les conditions ?

- Être domicilié sur l'une des 128 communes de la CCS et disposer d'un Pass Déchets.
- Dépôt de déchets limité à un passage par semaine et par foyer.
- Dépôts de vêtements et de mobilier exclus car leurs filières sont encore à l'arrêt.
- A l'entrée de la déchetterie, vérification de votre plaque d'immatriculation du véhicule et du Pass Déchets à travers la vitre conducteur.
- Chacun doit respecter toutes les consignes de sécurité sanitaire, à savoir les gestes barrière et ne pas sortir du véhicule avant le dépôt de ses déchets.
- Heure du rendez-vous scrupuleusement respectée. Il est inutile de venir à l'avance pour ne pas gêner la circulation.
- Les gardiens de déchetteries seront dans l'obligation de vous refuser l'accès aux déchetteries si au moins l'une des conditions n'est pas remplie et les consignes rappelées à l'entrée non respectées.
- Le personnel en place disposera de tout l'équipement nécessaire pour assurer votre sécurité sanitaire et la leur.

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOUS VOUS REMERCIE  
DE VOTRE COMPRÉHENSION ET DE VOTRE BIENVEILLANCE**